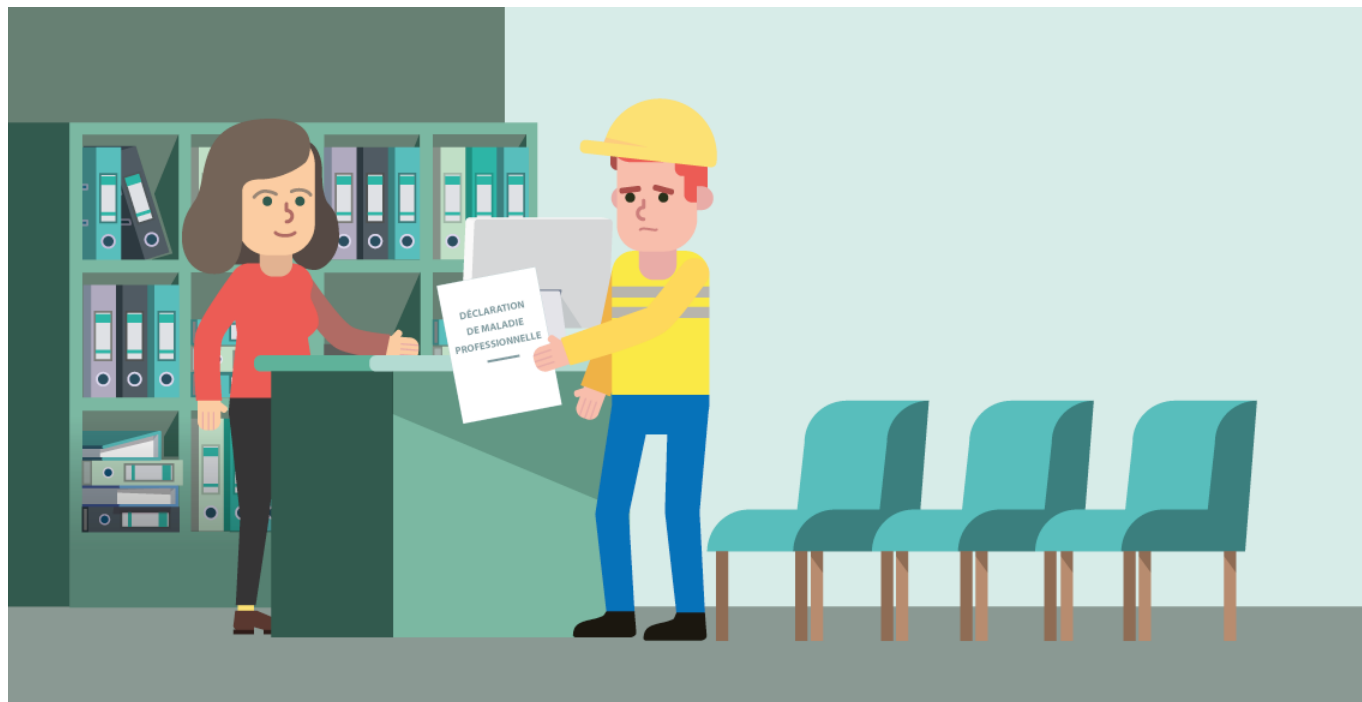


Rôle de l'assuré (ou de ses ayants droit)



Envoyer le certificat médical à l'organisme de la sécurité sociale qui renverra un [formulaire de déclaration](#) [1] de la maladie.

C'est au patient ou à ses ayants droit que revient la **décision de remplir ce formulaire de déclaration** et de fournir les documents demandés.

[Ce que contient le formulaire](#) [2]

Le patient doit adresser ces documents à l'organisme de sécurité sociale de son domicile dans les meilleurs délais à compter de la date du certificat médical initial.

Par la suite, le patient pourra être sollicité pour donner des informations complémentaires. Il est très utile de joindre tous les éléments concernant l'exposition sur l'ensemble de la carrière professionnelle (description des procédés de travail, témoignages de collègues...).

Les médecins du travail des entreprises concernées peuvent apporter leur aide, ainsi que les Consultations de Pathologie Professionnelle ([Annuaire SISTEPACA](#) [3]) en cas de difficultés.

Source URL: <http://www.sistepaca.org/aide-declaration/role-de-l-assure-ou-de-ses-ayants-droit>

Links

[1] <http://sistepaca.org/sites/default/files/pdf/formulaire-declaration.pdf>

[2] <http://www.sistepaca.org/content/ce-que-contient-le-formulaire>

[3] <http://sistepaca.org/annuaire>

